

PROGRAMME 2023-2024

**BUT 3 Génie Electrique Informatique Industrielle 3^{ème} année
parcours Electricité et Maitrise de l'Énergie (BUT GEII EME)**

Public visé Tous publics

Objectifs Le BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII) est un cursus décliné sur trois années qui permet l'obtention du grade de licence. Il s'articule autour d'heures d'enseignement et d'activités encadrées, de travail en mode projet et de mises en situation professionnelle. Il est organisé en contrôle continu intégral (pas de session d'examens).

La spécialisation métier intervient à partir de la 2^{ème} année sous la forme d'un parcours.

- **Le parcours « Electricité et Maitrise de l'Énergie »**, spécialisé dans le domaine de la gestion de l'énergie, a pour objectif de rendre apte à encadrer des équipes de techniciens et à travailler en collaboration avec les ingénieurs sur les phases d'étude, d'essai et de réalisation, à suivre la production des systèmes de conversion de l'énergie électrique et à intervenir dans les processus de maintenance. Ce parcours permettra aux diplômés d'intégrer les secteurs liés à la production et la distribution de l'énergie électrique, à l'installation électrique industrielle, aux transports urbains et ferroviaires, aux véhicules électrifiés, à la marine, à l'aéronautique et au spatial, à la sûreté de fonctionnement des systèmes industriels, aux convertisseurs électromécaniques et d'électronique de puissance, au stockage de l'énergie électrique, aux robots industriels ou humanoïdes, aux drones, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Avec le parcours Électricité et Maîtrise de l'Énergie, les étudiants participeront à la mutation numérique des entreprises et à la transition énergétique vers le monde de demain (industrie du futur, smart grid, smart city).

Cette formation permet d'obtenir un diplôme de l'Enseignement Supérieur au niveau 6, inscrit au RNCP (35407).

Compétences visées

- Concevoir la partie GEII d'un système (Concevoir)
- Vérifier la partie GEII d'un système (Vérifier)
- Assurer le maintien en conditions opérationnelles d'un système (Maintenir)
- Installer tout ou partie d'un système de production, de conversion et de gestion d'énergie (Installer)

Contenu de la formation

3^{ème} année 2023-2024

Libellé	Volume horaire
SEMESTRE 5	355
Ressources transversales semestre 5 :	
Communication	23.5
Anglais	23.5
Conduire une réunion, Manager une équipe	
Outils mathématiques et logiciels	29.5
Probabilités, statistiques	
Vie de l'entreprise	33.5
Réponse à un appel d'offre	
Ressources métiers spécifiques semestre 5 :	
- Maintenance	10.5
- Informatique	15.5
Base de données	
- Energie spécifique	102
Qualité de l'énergie et CEM	
Conception des convertisseurs	
Energies renouvelables et réseaux électriques	
Mécatronique	42
Dimensionnement, variateurs, régulation, programme de commande axe numérique	

SAE spécifiques semestre 5 :	75
Bureau d'études Eclairage	
HTA/Schémas électriques	
Réalisation d'un convertisseur	
Remontée des consommations, supervision bâtiment	
SEMESTRE 6	93,5
Ressources métiers spécifiques semestre 6 :	
Energie spécifique	43.5
Photovoltaïque en autoconsommation	
Microgrid	
SAE spécifiques semestre 6 :	50
Photovoltaïque en autoconsommation, Archelios Pro	
Projet de microgrid	

Heures de présence : 522 heures

Equipe pédagogique

Responsable pédagogique : Pierre Francis CANAT, Professeur agrégé. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants chercheurs, d'enseignants et de professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : Cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site, participation à des séminaires et conférences. L'assiduité est obligatoire, elle fait l'objet de listes d'émargement.

Modalités d'enseignement : présentiel / hybride selon contexte sanitaire

Moyens pédagogiques adaptés : Logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues.

La pédagogie fait une large place à l'initiative de l'étudiant et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises. La période passée en entreprise et le métier lié donnent lieu à l'élaboration d'un mémoire et à une soutenance orale.

Nombre de personnes par groupe : 24 personnes.

Evaluation de la formation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

Règles de délivrance du diplôme

Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive, soit par application des modalités de compensation. Une unité d'enseignement (UE) est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10.

<p>Déroulement de la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> De Septembre à Juillet 522 heures de présence iut1.geii@univ-grenoble-alpes.fr Tél : 04 76 82 53 61 	<p>Prérequis</p> <ul style="list-style-type: none"> Validation de la 2^{ème} année du BUT Génie Electrique Informatique Industrielle Diplôme de niveau équivalent ou validation d'acquis 	<p>Lieu de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> Département GEII - IUT1 de Grenoble 151 rue de la Papeterie 38400 SAINT MARTIN D'HERES IUT1 de Grenoble (Département GEII) Lycée Pablo Neruda (Saint-Martin d'Hères) - Plateforme Haute Tension Institut National de l'Energie Solaire (CEA-INES du Bourget du Lac:73)
<p>Contact contrat d'apprentissage CFA UGA Tél : 04 76 82 53 21 Gestionnaire : Service REA iut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Référent handicap du CFA Mission parcours spécifiques iut1.parcours-specifiques@univ-grenoble-alpes.fr</p>	<p>Coût de la formation</p> <p>Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage la formation est gratuite pour l'apprenti ·e.</p> <p><u>Employeur privé</u> : La prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise.</p> <p><u>Employeur public</u> : se référer aux modalités de financement de la formation d'un alternant : lien vers les modalités de financement</p>	

2023-2024

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
1 V		1 D		1 M	Toussaint	1 V		1 L	J. de l'An	1 J		1 V		1 L	Pâques	1 M	F. Travail	1 S		1 L		1 J		1 D	
2 S		2 L		2 J	44	2 S		2 M	1	2 V		2 S		2 M	14	2 J	18	2 D		2 M		2 V		2 L	
3 D		3 M		3 V		3 D		3 M		3 S		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	27	3 S		3 M	
4 L	Rentrée	4 M	40	4 S		4 L		4 J		4 D		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	Soutenance*	4 D		4 M	36
5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L		5 M		5 V		5 D		5 M	23	5 V	Soutenance*	5 L		5 J	
6 M		6 V		6 L		6 M	49	6 S		6 M		6 M	10	6 S		6 L		6 J		6 S		6 M	32	6 V	
7 J	36	7 S		7 M		7 J		7 D		7 M	6	7 D		7 J		7 M	19	7 V		7 D		7 M		7 S	
8 V		8 D		8 M	45	8 V		8 L		8 J		8 V		8 L		8 M	Armistice	8 S		8 L		8 J		8 D	
9 S		9 L		9 J		9 S		9 M		9 V		9 S		9 M		9 J	Ascension	9 D		9 M		9 V		9 L	
10 D		10 M		10 V		10 D		10 M	2	10 S		10 D		10 M	15	10 V	En entreprise	10 L		10 M	28	10 S		10 M	
11 L		11 M	41	11 S	Armistice	11 L		11 J		11 D		11 L		11 J		11 S		11 M		11 J		11 D		11 M	37
12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L		12 M		12 V		12 D		12 M	24	12 V		12 L		12 J	
13 M	37	13 V		13 L		13 M	50	13 S		13 M		13 M	11	13 S		13 L		13 J		13 S		13 M	33	13 V	
14 J		14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V		14 D	Fête Nat.	14 M		14 S	
15 V		15 D		15 M		15 V		15 L		15 J		15 V		15 L		15 M	20	15 S		15 L		15 J	Assomption	15 D	
16 S		16 L		16 J		16 S		16 M		16 V		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M		16 V		16 L	
17 D		17 M		17 V		17 D		17 M	3	17 S		17 D		17 M	16	17 V		17 L		17 M	29	17 S		17 M	
18 L		18 M	42	18 S		18 L		18 J		18 D		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M	38
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L		19 M		19 V		19 D		19 M	25	19 V		19 L		19 J	
20 M		20 V		20 L		20 M	51	20 S		20 M		20 M	12	20 S		20 L	Pentecôte**	20 J		20 S		20 M		20 V	
21 J	38	21 S		21 M		21 J		21 D		21 M	8	21 J		21 D		21 M		21 V		21 D		21 M	34	21 S	
22 V		22 D		22 M	47	22 V		22 L		22 J		22 V		22 L		22 M	21	22 S		22 D		22 J		22 D	
23 S		23 L		23 J		23 S		23 M		23 V		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M		23 V		23 L	
24 D		24 M		24 V		24 D		24 M	4	24 S		24 D		24 M	17	24 V		24 L		24 M	30	24 S		24 M	
25 L		25 M	43	25 S		25 L	Noël	25 J		25 D		25 L		25 J		25 S		25 M		25 J		25 D		25 M	39
26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 V		26 D		26 M	26	26 V		26 L		26 J	
27 M	39	27 V		27 L		27 M		27 S		27 M		27 M	13	27 S		27 L		27 J		27 S		27 M		27 V	
28 J		28 S		28 M		28 J		28 D		28 M	9	28 J		28 D		28 M		28 V		28 D		28 M	35	28 S	
29 V		29 D		29 M	48	29 V		29 L		29 J		29 V		29 L		29 M	22	29 S		29 D		29 J		29 D	
30 S		30 L		30 J		30 S		30 M	5			30 S		30 M		30 J		30 D		30 M		30 V		30 L	
31 S		31 M				31 D		31 M				31 D				31 V				31 M	31	31 S		31 M	

- Période à l'IUT
- Période en entreprise
- * La demi-journée de soutenance se déroulera sur le site de l'IUT1
- ** Le lundi de pentecôte peut être un jour travaillé en fonction de l'employeur, le stagiaire doit se renseigner auprès de son entreprise.